

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ÉLEVAGE

SECRETARIAT GÉNÉRAL À L'A-
GRICULTURE ET À L'ÉLEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

GMB/LJW.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

83/826 du 10/II/1983
DÉCRET N° /MAE/SGAE/DAAF du

..... portant promotion au
titre de l'année 1981 des fonction-
naires des cadres de la catégorie A,
hiérarchies I des Services Techniques
(Agriculture - Elevage)

Avancement 1981

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le régime sur la
solde des fonctionnaires ;

D.F.P.

(/u le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 63/170/FP du 25 Juin 1963 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le Décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

D.C.F.

(/u le Décret n° 81/320 du 3/5/81 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 83/820 / du 10/II/1983 portant inscription
au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 des fonctionnaires
des cadres de la catégories A, hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture - Elevage) ;

D E C R E T E :

.../...

Article 1er : - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage) dont les noms et prénoms suivent ACC neant

A/- AGRICULTURE : INGENIEUR L'AGRICULTURE.-

AU 2° ECHELON :

Mr. OBALAMOU Bruno p/c du 02/11/81 Brazzaville

AU 3° ECHELON :

Mr. CEBUKANGONGO Pierre Claver p/c du 12/12/81 Brazzaville

AU 5° ECHELON :

MM. MIAYOUKOU Jean François p/c du 20/09/81 Brazzaville
YCKA Paul p/c du 17/09/81 Brazzaville

B/- ELEVAGE : VETERINAIRE INSPECTEUR.-

AU 7° ECHELON

Mr. GOMA-KICK Anatole p/c du 17/12/81 Dihessé

Article 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 Novembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT;

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

M. MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATICINA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LECUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- | | | | | | |
|------------------|----|-----------------|----|-------------------|----|
| - JCRPC : | 2 | - SGAE..... | 2 | - COMMIPO..... | 2 |
| - DGTFP/DEF..... | 10 | - DAAF/DCS..... | 10 | - SGCM/BC..... | 2 |
| - DGE..... | 2 | - DA..... | 2 | - INTERESSES..... | 10 |
| - DCF..... | 2 | - DE..... | 2 | | |
| - MAE..... | 2 | - REGIAGRI..... | 2 | | |